



CE QUI A CHANGÉ AU 1^{ER} SEPTEMBRE

La rentrée arrive avec son lot d'évolutions susceptibles d'affecter votre portefeuille. Entre les variations de prix (gaz et tabac), la fin de certains dispositifs (chômage partiel des salariés à domicile) et le prolongement de la durée de validité de certaines aides (chèque énergie), voici les principaux changements de ce mardi 1^{er} septembre.

LE MASQUE DEVIENT OBLIGATOIRE DÈS LE 1^{ER} SEPTEMBRE

Ce mardi 1^{er} septembre, écoliers, collégiens et lycéens font leur rentrée. Le masque devient désormais obligatoire pour tous les adultes, sauf dans les écoles maternelles, ainsi que pour tous les élèves, à partir de la classe de 6^e. **Ces masques ne sont pas fournis par l'État, mais de nombreuses collectivités ont prévu de doter des établissements pour la rentrée.**

MASQUE : IL DEVIENT AUSSI OBLIGATOIRE EN ENTREPRISE

C'est la grande nouveauté de la rentrée dans les entreprises : le port du masque est désormais obligatoire dans les espaces clos et partagés, des open spaces, aux salles de réunion en passant par les couloirs. **L'employeur doit fournir ces masques.**

GAZ : HAUSSE DES TARIFS RÉGLEMENTÉS

Les tarifs réglementés du gaz, appliqués par Engie à près de 4 millions de foyers, augmentent d'en moyenne 0,6 % HT par rapport au mois précédent. La hausse n'affecte pas tous les abonnés concernés dans les mêmes proportions. En détail : elle sera de 0,2 % pour ceux qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 0,4 % pour ceux qui ont un double usage cuisson et eau chaude et de 0,7 % pour les foyers qui se chauffent au gaz. À noter que malgré de récentes hausses répétées, ces tarifs du gaz ont baissé en tout de 24 % depuis janvier 2019.



TABAC : DES ÉVOLUTIONS DE PRIX SURTOUT À LA BAISSÉ

Quelques fabricants de tabac font évoluer leurs prix à la baisse. Par exemple, le paquet de 20 Lucky Strike Red Classic passe à 9,40 euros (contre 9,60 euros auparavant). Les Vogue L'Originale Verte Select reviennent à 9,5 euros (au lieu de 10,1 euros) ou encore les Benson & Hedges Gold terminent à 9,50 euros (au lieu de 9,60 euros).

À l'inverse, une légère hausse intervient pour le paquet de Corset Blanche qui coûte désormais 9,30 euros (contre 9,20 euros précédemment). Pas de changement en revanche pour l'immense majorité des références, dont les Marlboro Red, paquet le plus vendu en France restant ainsi à 10 euros.

EMPLOI À DOMICILE : FIN DU CHÔMAGE PARTIEL POUR LES SALARIÉS

Le recours au chômage partiel n'est désormais plus possible pour les salariés employés à domicile. Ce dispositif mis en place au début du confinement prend en effet fin le 31 août. Il permettait aux particuliers qui emploient une personne pour garder les enfants, faire le ménage ou le jardinage, par exemple, de payer puis se faire rembourser 80 % des heures de travail initialement prévues, mais non réalisées.

TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : DÉMARCHAGE PAR TÉLÉPHONE INTERDIT

Le démarchage téléphonique pour des travaux de rénovation énergétique chez vous ou la vente de chaudières ou de panneaux photovoltaïques est désormais interdit. En cause : une augmentation significative des plaintes relatives à des fraudes ou des abus dans ce secteur où les factures atteignent des milliers d'euros (+20 % entre août 2018 et août 2019). À noter que la prospection par téléphone reste cependant autorisée dans les autres domaines.

ET AUSSI...

■ Les chèques énergie automatiquement envoyés en 2019 à des millions de foyers modestes sont à utiliser avant le 23 septembre 2020. Leur durée de validité arrivant initialement à échéance en mars 2020 a en effet été prolongée en raison de la crise sanitaire. Ceux envoyés au printemps 2020 sont quant à eux utilisables jusqu'à fin mars 2021.

■ Les demandes de bourses de lycée accordées sous conditions de ressources sont à effectuer entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre. Un simulateur officiel est accessible pour vérifier votre éligibilité à cette aide qui va de 441 euros à 933 euros par an selon les situations. Autre option, un formulaire papier peut également être remis au secrétariat de l'établissement. À noter que ces démarches ne sont nécessaires que pour une première demande : le renouvellement est automatique.

■ Les écoliers (4 à 11 ans) d'Île-de-France bénéficient désormais d'un passe Navigo au tarif extrêmement réduit de 24 euros par an pour emprunter les transports de la région parisienne.

■ Le deuxième volet de la réforme de l'assurance chômage (portant notamment sur le calcul de l'indemnisation) qui devait initialement entrer en vigueur le 1^{er} septembre est repoussé au 1^{er} janvier.

